

CITADIA

Gesnois Bilurien

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

Département de la Sarthe (72)

Commune de TORCE EN VALLEE

Plan général

Règlement graphique

Plan n° 44 / 49

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Approbation : 13/10/2022

Echelle courante : 1:6 727

DGFiP Cadastre® 2022

Intelligence des Territoires

0 100 200 m

LEGENDE

- Contour de zone

Ua Zone urbaine centrale

Ub Zone urbaine périphérique

Uh Zone urbaine liée aux hameaux

Ue Zone urbaine à vocation équipement

Uz Zone urbaine à vocation d'activité

Uzc Zone urbaine à vocation d'activité commerciale

A Zone agricole

N Zone naturelle

Nm Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles

Ncl Zone naturelle liée à une activité de carrière

Nld Zone naturelle liée au Château du Bois Doué

Nj Zone naturelle liée à la présence de jardins

Nzv Zone naturelle liée aux aires d'accueil des gens du voyage

Nmi Zone naturelle liée à des infrastructures militaires

Nl Zone naturelle de loisirs

Nti Zone naturelle liée à des installations touristiques

Nz Zone naturelle liée à la présence d'activités économiques

Nph Zone naturelle liée au développement photovoltaïque
- 1AU Zone à urbaniser à vocation habitat

1AUe Zone à urbaniser à vocation équipement

1AUz Zone à urbaniser à vocation d'activité économique

2AU Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat

2AUe Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement

2AUz Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activité économique

- Arbre remarquable à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Petit patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du Code de l'Urbanisme)

Cône de vue à préserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Cheminement doux à conserver ou à créer (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)

Hauts à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine linéaire à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

Marge de recul (Loi Barnier)

Espace boisé classé à protéger (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)

Boisement et espace vert à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zones humides repérées (L.271-1 du Code de l'Environnement et L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Marge de recul - cours d'eau (5 m)

Patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau

Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire faible urbaine

Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire moyenne urbaine

Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire moyenne naturelle

Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire forte

Zones affectées par le bruit

Limites communales

Parcelle

Bâti

N°	Objet	Commune	Bénéficiaire	m²
97	Stationnement provisoire pour motocars	TORCE EN VALLEE	Commune	18865
98	Voie d'accès	TORCE EN VALLEE	Commune	426

